



Règlement pour un tournoi individuel réservé aux joueurs du Pas- de-Palais ayant un ELO inférieur à 1500 :

Article 1

Le Tournoi se joue sur 4 demi-journées (dates à définir) en 8 rondes de 50 min + 10 s/coup. Chaque tournoi sur une demi-journée sera considéré comme un tournoi indépendant au regard de la FIDE.

Le CDJE du Pas de Calais se chargera de l'homologation de chacun des 4 tournois et paiera les droits à la FFE.

Pour chaque demi-journée le club qui organise le tournoi en 2 rondes doit fournir un arbitre et prévoir un joueur qui pourra compléter les inscrits pour avoir un nombre pair de joueurs. A la fin de la journée l'arbitre transmettra les résultats au responsable de la compétition.

Article 2

Le Tournoi est réservé aux joueurs licenciés A dans le Pas -de -Calais pour la saison en cours. Pour participer, un joueur doit avoir un ELO inférieur à 1500 lors de sa première inscription de la saison. Si ensuite, son classement dépasse les 1500, il pourra continuer à jouer le tournoi de la saison en cours.

Article 3

Les appariements à chaque ronde se feront au système suisse et en cumulant les résultats des tournois précédents. Chaque victoire rapporte 1 point et chaque nulle 0,5 point.

Un joueur présent à un tournoi et absent au suivant ne sera pas apparié. Son nombre total de point n'évoluera donc pas pour ce tournoi, il pourra à nouveau s'il le désire participer aux tournois suivants.

Article 4

A l'issue des 4 tournois, le joueur qui aura cumulé le plus de points sera déclaré champion du Pas de Calais des moins de 1500.